



## A Bagdad, des dizaines de djihadistes maghrébins dans le couloir de la mort

Par [Gilles Munier](#)

Mondialisation.ca, 22 janvier 2013

[france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [IRAK](#)

Des milliers de résistants irakiens, des musulmans venus de loin pour libérer l'Irak des envahisseurs occidentaux, croupissent dans les geôles du régime de Nouri al-Maliki dans des conditions effroyables, quand ils n'ont pas été tout simplement liquidés lors de leur arrestation. La plupart ont été arrêtés par les troupes occupantes - *américaines ou britanniques* -, puis remis aux nouvelles autorités irakiennes ; d'autres ont été livrés par les services secrets syriens. Beaucoup de prisonniers, incarcérés depuis 7 ou 8 ans, ne sont pas encore jugés. Des musulmans étrangers résidant en Irak avant le renversement de Saddam Hussein sont encore emprisonnés, accusés de terrorisme simplement parce qu'ils sont sunnites.

Les détenus maghrébins seraient quelques centaines ; leur nombre exact est tenu secret. Tous sont systématiquement accusés d'appartenir à *Al-Qaïda au Pays des deux fleuves*, organisation de la résistance qui a peu à voir avec celle fondée par Oussama Ben Laden. Une liste de djihadistes découverte au sud de Sindjar par les Forces spéciales américaines, donne toutefois une idée du nombre en son sein, en septembre 2007 (1). Sur environ 600 combattants non-irakiens répertoriés, étaient décomptés 112 Libyens (*principalement de Derna*), 43 Algériens (*la plupart originaires de la région d'El Oued*), 36 Marocains (*majoritairement de Casablanca*).

Aujourd'hui, des dizaines de prisonniers maghrébins - *leur nombre est également tenu secret* -, condamnés à la peine capitale sur la base d'aveux extorqués sous la torture, sont dans le couloir de la mort, attendant leur exécution.

Le régime irakien s'en prend particulièrement aux salafistes maghrébins, souvent en première ligne dans la guérilla qui a opposé la résistance aux troupes d'occupation et aux milices pro-iraniennes. A part l'Arabie qui a obtenu la grâce de condamnés à mort saoudiens, les gouvernements arabes n'ont pas l'air de se préoccuper outre mesure de leurs concitoyens emprisonnés à Bagdad et à Soulimaniya (*Kurdistan*). Des parents de détenus pensent que la détention de leurs enfants les arrange.

On chiffre à 129 le nombre des exécutions officielles en Irak en 2012, soit presque le double de celles effectuées l'an dernier. La dernière pendaison d'un djihadiste sunnite a eu lieu le 7 octobre 2012. Il s'appelait Abdallah Belhadi. Il avait 28 ans et était Algérien.

**Yosri Triki et l'attentat contre le mausolée de Samarra**

Il faut savoir qu'en Irak, lorsque les preuves manquent pour condamner un accusé sunnite, la justice les fabrique. En 2011, le jeune Tunisien Yosri Triki, 27 ans, a été pendu pour avoir soi-disant « *participé au dynamitage du 22 février 2006 du sanctuaire chiite Al-Askariya de Samarra* » (2). Il était également accusé d'avoir tué Atwar Bahjat, journaliste de la chaîne *Al-Arabiya* qui enquêtait sur cette affaire. On ne voit pas pourquoi, car elle avait recueilli des témoignages ne correspondant pas à la version officielle de l'attentat, et aurait filmé l'arrestation de deux suspects iraniens et leur libération par Bayane Jabr Soulagh, à l'époque ministre chiite de l'Intérieur (3).

A l'époque, l'ambassadeur américain à Bagdad, Zalmay Khalilzad, avait attribué l'attentat à « *Al-Zarqaoui* », sans convaincre personne (4). L'*Association des Oulémas musulmans (AMSI)*, plusieurs organisations de la résistance avaient condamné l'opération, notamment le *Parti Baas clandestin* et l'organisation *Ansar al-Islam*, active au Kurdistan depuis 2001 et que l'on disait affiliée à *Al Qaïda*. Aux Etats-Unis, Ray McGovern, ancien analyste de la CIA, soupçonnait un « *coup tordu* » des forces spéciales britanniques et US pour provoquer des violences entre sunnites et chiites (5). Et, c'était ce qui s'était passé : le dynamitage du sanctuaire déclencha une campagne de nettoyage confessionnelle anti-sunnite et des massacres abominables.

Trois ans plus tard, l'enquête n'avançant pas, trois membres du groupe de résistants *Jaish Mohammed (l'Armée de Mohammed)* furent jetés en pâture aux militants chiites réclamant vengeance. Selon le ministère irakien de la Défense (4 août 2009), ils avaient « *avoué* » être les auteurs de l'attentat et du meurtre de la journaliste. Yosri Triki n'était pas parmi eux. **Arrêté le 5 mai 2006 dans la province de Salaheddine (capitale Tikrit), détenu par les Américains au Camp Cropper jusqu'en 2009, puis remis aux autorités irakiennes, il avait été accusé par le chiite pro-américain Mouaffak Al-Roubaye, conseiller à la Sécurité nationale, d'avoir dynamité le tombeau. Condamné à mort à la vavite pour « terrorisme », sa peine avait été suspendue faute de preuves et commuée en 15 ans de prison pour être entré illégalement en Irak. Quelle n'a pas été la stupeur des parents de Yosri Triki d'apprendre, en février 2011, qu'un tribunal avait rétabli sa condamnation à mort, *in abstensia*, c'est-à-dire sans que leur fils ou son avocat soit présent !**

En Tunisie, les réseaux sociaux et plusieurs personnalités - dont le président de la République par intérim Fouad Mebazzaâ - sont intervenus pour demander sa libération. Début novembre 2011, lors d'un entretien téléphonique avec Nouri al-Maliki, le cheikh Rached Ghannouchi, président du mouvement *Ennahdha*, obtint la suspension de l'application de sa peine et le réexamen de l'affaire dans son ensemble. Mais, le respect de la parole donnée n'étant pas le fort du Premier ministre irakien, le jeune Tunisien a été pendu le 16 novembre 2011, en même temps que 10 autres résistants: un Egyptien, neuf Irakiens dont une femme... Depuis, un autre jeune Tunisien - *Hamadi Ben Khelifa* - a été condamné à la peine capitale. Selon l'*Association des familles de prisonniers tunisiens*, une centaine de Tunisiens est incarcéré en Irak. Un millier est « *introuvable* ». L'association dénonce l'incapacité du gouvernement à rapatrier les détenus et à obtenir des informations sur le sort des disparus.

### **Des dizaines d'Algériens emprisonnés**

L'ambassadeur d'Irak à Alger, Oday Kheirallah, a choqué les algériens en déclarant au cours d'une visite à Oran, qu'Abdellah Belhadi, pendu en octobre dernier, était « *un terroriste qui méritait la peine de mort* » (6). Il a été convoqué au ministère algérien des Affaires

étrangères où on lui a dit que son pays - l'Irak - ayant « *bafoué le droit des vivants* », aurait dû, au moins, « *respecter la dignité de morts* ». Dans la lettre testament adressée à sa famille, le jeune martyr, enterré à El oued - où la population lui a rendu un hommage émouvant - a répondu par avance à ce genre d'imputation: « *Sachez bien que je n'ai pas été jugé pour avoir commis des meurtres à l'encontre des innocents, mais plutôt pour avoir lutté contre l'occupation* ». Selon ses accusateurs irakiens, il aurait participé, en mai 2007 à des attaques au cours desquelles des *Marines* américains ont été tués. Après son exécution, le porte-parole du ministère algérien des Affaires étrangères a exprimé « *sa profonde révolulsion* » et « *déploré* » que le gouvernement irakien n'autorise pas le consul d'Algérie à Bagdad à visiter les prisonniers « *conformément aux dispositions de l'article 36 de la convention de Vienne* » (8). Le problème, c'est que Nouri al-Maliki n'a que faire de ce genre de protestations.

L'Irak refuse de fournir la liste des Algériens incarcérés et les motifs de leur inculpation, ce qui empêche l'ambassade d'Algérie à Bagdad d'assurer leur défense. Le ministère irakien de la Justice reconnaît détenir 14 Algériens, alors qu'ils seraient plusieurs dizaines, dont quatre emprisonnés à Soulimaniya. Onze d'entre eux pourraient être bientôt pendus (9). La presse algérienne rapporte qu'une mère algérienne a transmis un message à Abdelaziz Bouteflika qui disait : « *Sauvez mon fils. Ne le laissez pas avoir le même sort que celui de Saddam Hussein, égorgé comme un mouton de l'Aïd* » (10). Engagé avec la France dans la « *guerre contre le terrorisme* » au Mali et dans le sud de son pays, ne rêvant qu'à sa réélection pour un quatrième mandat, tout laisse penser que le président algérien ne fera pas grand-chose pour obtenir la libération de ses concitoyens menacés de mort.

### **L'envoyé spécial libyen en Irak accusé de terrorisme !**

Le grand nombre de Libyens dans la résistance irakienne s'explique d'abord par l'expérience acquise par les moudjahidine du *Groupe islamique de combat libyen (GICL)* dans la guérilla qu'il a menée pour renverser le régime Kadhafi dans les années 90 (11). On dit que Moussa Koussa, chef du service de renseignement extérieur de la *Jamahiriyah* libyenne, fermait les yeux sur leur départ en Irak, trop content de se débarrasser d'eux (12). Le colonel Kadhafi, ne ratant jamais un coup d'éclat, avait décrété trois jours de deuil national à l'annonce de l'exécution du Président Saddam Hussein, et décidé de lui ériger une statue qui n'a évidemment jamais vu le jour. Il a reçu plusieurs délégations d'organisations de la résistance irakienne, ce qui a permis plus tard à Mustapha Abdeljalil, chef du *Conseil national de Transition (CNT)* qui l'a renversé avec l'aide de l'Otan, d'aller remettre à Nouri al-Maliki, une liste de personnalités complotant contre lui, entraînant plusieurs centaines d'arrestations en Irak (13).

En dépit de cette démarche déshonorante, les négociations entamées par Ahmed Shami, chargé de négocier le transfert des prisonniers libyens, ne se sont pas bien déroulées. Il a été arrêté en octobre 2012 à l'aéroport de Bagdad, pour... « *terrorisme* » ! L'ordre de le libérer, donné par un tribunal irakien, n'a pas été suivi d'effet. Début décembre, le nouveau Premier ministre Ali Zeidan a néanmoins obtenu la suspension de l'exécution d'Adel Al-Shaalali, djihadiste de 38 ans, prévue les jours suivants et le report de celle de six Libyens condamnés à mort. Le 21 décembre, l'agence de presse libyenne *LANA* a annoncé qu'un accord de transfert était en voie de formalisation (14). Que se passera-t-il si Nouri al-Maliki fait machine arrière ? A Benghazi, des manifestants salafistes, réunis à l'appel de plusieurs organisations révolutionnaires ont menacé de s'en prendre aux Irakiens vivant en Libye si Adel Al-Shaalali était pendu. Et, ce n'est pas du bluff... A la différence des revendications formulées dans les autres pays arabes, les familles de prisonniers libyens demandent aux

autorités irakiennes d'amnistier les djihadistes libyens.

### **Maroc : la parole est au « Commandeur des Croyants »**

L'exécution de Badr el-Ashour le 27 octobre 2011, djihadiste marocain de 29 ans, condamné à mort en 2008, a suscité beaucoup d'émoi au Maroc. Des familles de détenus se sont mobilisées et ont créé la « Coordination des familles des prisonniers et des ressortissants marocains portés disparus en Irak ». Interpellé au parlement le 16 avril 2012 par le parti d'opposition *Authenticité et Modernité (PAM)*, Saadeddine El Othmani, ministre marocain des Affaires étrangères, a déclaré qu'il avait proposé aux autorités irakiennes d'extrader les prisonniers marocains dans le cadre de l'Accord arabe de coopération judiciaire (15).

Six prisonniers attendent leur verdict. Parmi eux Abdelsalam Bakkali, ancien joueur de football dans l'équipe de Tanger, arrêté fin 2003. Condamné à sept ans de prison, il aurait dû être libéré en 2010 et expulsé. Mais, raconte son frère : « *les autorités irakiennes... ont rouvert son dossier et relancé l'enquête pour le juger à nouveau* ». Il l'a vu sur la chaîne al-Arabiya « *confesser qu'il était le chef d'un groupe terroriste affilié à al-Zarqaoui. Des signes de torture étaient clairement visibles sur son visage, qui présentait de nombreuses traces de coups* » (16).

Abdellah Mouseddad, secrétaire général de l'*Observatoire marocain des prisons (OMP)*, a appelé, en août 2012, les autorités irakiennes à surseoir aux pendaisons et à « *à respecter les normes des droits humains en matière de traitement des prisonniers* » (17). L'ambassadeur d'Irak à Rabat, Hazem Ahmed Mamoud al-Youssoufi, a répondu dans le quotidien *Le Soir* que les condamnés à mort sont « *exécutés au moment prévu... la justice est indépendante... aucun pouvoir ne peut intervenir contre sa détermination et ses décisions* » et qu'il est « *impossible de les transférer au Maroc... parce qu'il n'existe aucune convention entre le Maroc et l'Irak qui permettrait ce transfert* ». L'Accord arabe de coopération judiciaire, invoqué par le ministre marocain des Affaires étrangères ayant été balayé d'un revers de main par l'ambassadeur d'Irak à Rabat, la balle est dans le camp du roi Mohamed VI.

### **Irak : L'Etat assassin**

Nouri al-Maliki n'a que faire des protestations diplomatiques et des condamnations d'organisations non-gouvernementales ou de l'ONU. Il a une conception totalitaire de la justice : le 5 octobre 2012, à l'occasion du 79ème anniversaire de la constitution du Syndicat Irakien des Avocats - *deux jours avant la pendaison d'Abdellah Belhadi* - il a manifesté son admiration pour les avocats qui refusent de défendre les « *terroristes* », et désapprouvé ceux qui, comme les avocats du Président Saddam Hussein, acceptent de « *défendre des criminel* » (18). L'auditoire a interprété son discours comme une menace lancée aux magistrats (19). Elle confirme, pour qui en doute encore, que les résistants irakiens et les combattants étrangers emprisonnés sont jugés d'avance. Pour Tariq al-Hachemi, vice - Président sunnite de la République en fuite, condamné cinq fois à mort (!), le Premier ministre irakien est « *prisonnier d'un esprit malade, obsédé par le pouvoir* » (20). Il ne se rend pas compte que les exécutions de djihadistes alimentent la haine anti-chiite dans le monde musulman, majoritairement sunnite. Aux obsèques d'Abdellah Belhadi, un des orateurs a dit que le jeune algérien avait combattu les Américains, mais qu'il avait aussi trouvé en face de lui des chiites.

Si Nouri al-Maliki a gracié des prisonniers saoudiens, ce n'est pas par bonté d'âme, mais

parce que le prince Nayef Ben Abdel Aziz - à l'époque hériter du trône et ministre de l'Intérieur - a menacé de décapiter des chiites irakiens qu'il détenait (21), au cas où l'Irak pendrait des « terroristes » saoudiens, parmi lesquels trois princes de la famille royale. A l'approche des élections municipales, puis législatives, il ne tient pas, non plus, à ce que ses concurrents chiites disent qu'il se désintéresse de leur sort. Un accord sécuritaire serait prêt, permettant à 113 prisonniers de purger leur peine en Arabie.

## **Libérer les prisonniers politiques,**

### **TOUS les prisonniers politiques**

Depuis la fin décembre 2012, en Irak, des manifestants en grand nombre réclament la libération des détenus politiques, à commencer par les prisonnières. Les djihadistes emprisonnés n'ont de chances de l'être un jour - ou d'échapper à la pendaison - que si les gouvernements, les partis politiques et, surtout, les opinions publiques des pays dont ils sont originaires se mobilisent. Les Etats-Unis ne toléreront jamais que l'Irak amnistie les musulmans étrangers venus en Irak combattre l'occupation américaine, mais, il leur serait plus difficile d'interdire leur transfert dans leur pays pour y achever leur peine. Cela dit, le Premier ministre irakien sait faire preuve de détermination quand il s'agit de résistants chiites étrangers. Le 15 décembre 2012, il a fait libérer - malgré les pressions de Washington - le libanais Ali Moussa Daqdouq, arrêté en mars 2007 par les forces spéciales américaines qui l'accusaient du meurtre de cinq Marines à Kerbala - et d'autres crimes de guerre » (22). La justice irakienne ne possédait pas assez de preuves permettant de l'inculper (23) ! Huit jours plus tard - deux poids et deux mesures - Nouri al-Maliki laissait exécuter le djihadiste algérien Abdellah Belhadi...

## **Gilles Munier**

Notes :

(1) La liste dite de Sindjar a été mise en ligne par le *Combating Terrorism Center*, un centre de recherche de l'armée américaine :

<http://www.ctc.usma.edu/wp-content/uploads/2010/06/aqs-foreign-fighters-in-iraq.pdf>

(2) Le sanctuaire chiite de Samarra renferme les reliques de l'Imam Hassan al-Askari (mort en 873) et de son père l'Imam Ali al-Hadi. A côté s'élève la mosquée recouvrant l'entrée du tunnel où a disparu, en 874, le jeune Mohammad, âgé de quatre ans, douzième et dernier imam pour les chiites duodécimains. Appelé l'Imam caché - le Mahdi - il reviendra à la fin des temps pour rétablir la justice dans le monde. La coupole du sanctuaire al-Askariya, explosée lors de l'attentat, était recouverte de 12 000 plaques d'or.

(3) La conspiration de Samarra, par Gilles Munier (*AFI-Flash n°56 - 20/3/06*)

(4) Après un séjour en Afghanistan, le jordanien Abou Moussab al-Zarqaoui a dirigé dans les années 80, le groupe *Beyt al-Imam* pour renverser le roi Hussein. Arrêté avant de passer à l'action, condamné à 15 ans de prison, amnistié six ans plus tard par Abdallah II, il proposa aussitôt ses services à Al-Qaïda qui se demandait s'il n'avait pas été libéré pour infiltrer l'organisation. Cette inquiétude dissipée par son allégeance à Ben Laden, renaîtra lorsqu'il créa son propre camp d'entraînement près de Herat, puis *Tawhid wal Jihad (Unification et Guerre saine)*, groupe perçu comme concurrent d'Al-Qaïda. Il se réfugia en 2001 au Kurdistan irakien auprès de *Ansar al-islam*, puis créa *Al-Qaïda au Pays des deux fleuves* en

2004. (*Facettes cachées d'Al-Qaïda en Irak*, par Gilles Munier – *Afrique Asie* – avril 2008).

(5) Michael Ledeen, un des penseurs néo-conservateurs américains les plus en vue, préconisait le bouleversement des « *sociétés ennemies au point de renverser ses tendances culturelles* », tandis que Donald Rumsfeld, en charge du Pentagone, conseillait aux Forces spéciales de « *stimuler le terrorisme* »...

(6) L'ambassadeur irakien ne respecte pas la dignité des morts

<http://www.echoroukonline.com/ara/mobile/articles/150229.html>

(7) Enterrement d'Abdallah Belhadi à El Oued (*vidéo* : 5'56)

<http://www.youtube.com/watch?v=jHLS41ssA>

(8) Alger condamne l'exécution d'un ressortissant algérien en Irak pour terrorisme, par Sonia Lyes (*TSA* – 9/10/12)

[http://www.tsa-algerie.com/diplomatie/alger-condamne-l-execution-d-un-ressortissant-algerien-en-en-irak-pour-terrorisme\\_22425.html](http://www.tsa-algerie.com/diplomatie/alger-condamne-l-execution-d-un-ressortissant-algerien-en-en-irak-pour-terrorisme_22425.html)

(9) «Silence, on tue !»... par Chérif Abdedaïm (*La Nouvelle République* – 17 /12/12)

<http://www.lnr-dz.com/index.php?page=details&id=20421>

(10) Pas d'Algériens parmi les prisonniers graciés en Irak

<http://www.presse-dz.com/info-algerie/24957-pas-d-algeriens-parmi-les-prisonniers-gracies-en-irak.html>

(11) Benghazi et Derna, viviers djihadistes, par Gilles Munier (*Afrique Asie* – novembre 2012)

<http://0z.fr/c9ht5>

(12) Moussa Koussa qui entretenait de bonnes relations avec le MI6, le service secret britannique, s'est réfugié à Londres avant le renversement du colonel Kadhafi. Il réside aujourd'hui au Qatar.

(13) Libya rebels said to find Qaddafi tie in plot against Iraq, par Tim Arango (*New York Times* – 27/10/11)

[http://www.nytimes.com/2011/10/27/world/middleeast/libya-rebels-said-to-find-qaddafi-tie-in-plot-against-iraq.html?\\_r=1&ref=iraq](http://www.nytimes.com/2011/10/27/world/middleeast/libya-rebels-said-to-find-qaddafi-tie-in-plot-against-iraq.html?_r=1&ref=iraq)

(14) Iraq moves towards agreement over Libyan prisoners

<http://www.libyaherald.com/2012/12/21/iraq-moves-towards-agreement-over-libyan-prisoners>

(15) Le Maroc demande l'extradition des prisonniers d'Irak, par Mawassi Lahcen (*Magharebia* – 20/4/12)

<http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2012/04/20/feature-02s>

(16) idem

(17) Irak : des Marocains dans le couloir de la mort, par Alae Bennani (*Le Soir* - 13/9/12)

<http://www.lesoir-echos.com/irak%E2%80%89%E2%80%89des-marocains-dans-le-couloir-de-la-mort/societe/56076/>

(18) Extrait du discours de Nouri al-Maliki au 79ème anniversaire du Syndicat des Avocats Irakien (5/10/12 - vidéo : 0'28)

<http://www.youtube.com/watch?v=vUgAgd3OmZs>

(19) Irak: Graves atteintes du pouvoir exécutif à l'indépendance des juges et des avocats (*Communiqué de la Fondation Alkarama* - 7/11/12)

[http://fr.alkarama.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1222:irak-graves-atteintes-du-pouvoir-executif-a-lindependance-des-juges-et-des-avocats-&catid=25:communiqu&Itemid=12](http://fr.alkarama.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1222:irak-graves-atteintes-du-pouvoir-executif-a-lindependance-des-juges-et-des-avocats-&catid=25:communiqu&Itemid=12)

(20) Protest against Iraq PM Blocks Highway to Syria, Jordan (*Al-Arabiya* -23/12/12)

<http://english.alarabiya.net/articles/2012/12/23/256685.html>

(21) Les prisonniers irakiens en Arabie seraient entre 138 et 600, arrêtés pour trafics frontaliers de marchandises, ou des réfugiés chiites ayant passé illégalement la frontière après la Première guerre du Golfe.

(22) Ali Moussa Daqduq, cadre du *Hezbollah* libanais, est allé en Irak entraîner des miliciens chiites, en collaboration avec la *Brigade Al-Qods* des *Gardiens de la révolution iranienne* (*Pasdarans*).

[http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/746670/Un\\_activiste\\_du\\_Hezbollah\\_risque\\_de\\_passer\\_devant\\_un\\_tribunal\\_militaire\\_US.html](http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/746670/Un_activiste_du_Hezbollah_risque_de_passer_devant_un_tribunal_militaire_US.html)

(23) Acte d'accusation établi contre Ali Moussa Daqduq par des procureurs américains

<http://www.documentcloud.org/documents/302052-daqduq-tribunal-chargesheet.html>

La source originale de cet article est [france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com)

Copyright © [Gilles Munier](http://france-irak-actualite.com), [france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com), 2013

---

Articles Par : **[Gilles Munier](#)**

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de

recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)